



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Quorum..... 8
Présents..... 13
Votants..... 15
Procurations..... 2

Date de la convocation : 08 04/2024

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 12 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REPREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien,

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 1**

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne M. Damien QUATREFAGES pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 2**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 5 Avril 2024.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 3**

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Le conseil municipal vote l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2024.

- Taxe foncière (bâti) = 31.38%
- Taxe foncière (non bâti) = 48.26%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 10.94%

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 4
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le montant des subventions allouées aux associations.

Amicale bouliste St-Jeantaise : 1000 €
Les harkis aveyronnais : 150 €
ADMR : 400€
Espace loisirs création : 400 €
L'Hirondelle Sportive st Jeantaise : 1000 €
L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de nant : 200 €
La Résidence de la Dourbie : 400 €
Les restaurants du cœur : 100 €
Le comité des fêtes : 1500 €
Les entré chats : 400 €
Les kipros : 400 €
Les ruches hexagonales : 1500 €
L'APPMA : 250 €
A2D : 200 €

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 5
BUDGET COMMUNAL
VOTE DU BUDGET**

Le conseil municipal valide le budget primitif communal de l'exercice 2024.
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 232 708.91 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 067 763.28 €.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 6
BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2024
VOTE DU BUDGET**

Le conseil municipal valide le budget primitif annexe de l'eau de l'exercice 2024.
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 231 572.00 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 333 853.35 €.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 7
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2024
VOTE DU BUDGET**

Le conseil municipal valide le budget primitif annexe de l'assainissement de l'exercice 2024.
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 162 039.59 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 534 520.82 €.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 8
BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE 2024
VOTE DU BUDGET**

Le conseil municipal valide le budget primitif annexe de la station-service de l'exercice 2024.
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 434 949.86 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 482.00 €.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 9
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE 2024
VOTE DU BUDGET**

Le conseil municipal valide le budget primitif annexe de la microcentrale de l'exercice 2024.
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 34 181.50 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 51 724.84 €.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 10
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES 2024
VOTE DU BUDGET**

Le conseil municipal valide le budget primitif annexe du village de vacances de l'exercice 2024.
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 260 036.33 €.
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 30 290.70 €.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 11
STATION-SERVICE COMMUNALE
PRIX DE VENTE DES CARBURANTS**

Le conseil municipal valide les modalités de calcul du prix de vente de carburants de la station-service communale, et fixe le montant de la marge.

Le montant de la marge à compter du 1er mai 2024 est fixé à : **0.084 € HT**

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 12
MARCHES HEBDOMADAIRES, BROCANTE, FOIRE AUX LIVRES ET DIVERSES
MANIFESTATIONS
ORGANISATION, LIEUX, PERIODES, TARIFS**

Le conseil municipal valide l'organisation des marchés hebdomadaires de la manière suivante :

- Du 1^{er} juin au 15 septembre : Avenue Mouret, angle de la place de l'aire et place de la mairie.
- Du 16 septembre au 31 mai : Sous les halles, sur le parvis de l'église, sur le parking devant les halles et sur la place de l'aire.

Les tarifs sont les suivants :

- Sans branchement électrique : 1.50 € le mètre linéaire
- Avec branchement électrique : 2.00 € le mètre linéaire

Le recouvrement sera effectué par la création d'un seul titre pour la période allant du 1^{er} juin au 15 septembre sur la base des jours de présence.

Le marché des producteurs est maintenu tous les jeudis matin de l'année devant le parvis de l'église avec la gratuité des droits de place pour l'année 2024.

La brocante est maintenue et sera installée dans la continuité des exposants du marché vers le parc, le boulodrome et le chemin du cimetière au tarif de 1.50 € le mètre linéaire.

L'organisation de la foire aux livres est inchangée.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 13
APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION EXPERIMENTALE DE MISSION CONFIEE A
L'AGENCE AVEYRON INGENIERIE**

Le conseil municipal valide le projet de convention concernant la mission expérimentale n°2023-0519 : Suivi et appui technique de la future station d'épuration de Refrégies et accompagnement aux travaux réseau du pont vieux avec l'agence Aveyron Ingénierie.

Délibération approuvée à 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil des devis qu'il a signés depuis la dernière séance :

- Un devis à BET JEAN LOUIS pour 6000 € TTC
- Un devis de contrat coordination à ELYFEC pour 1470 €
- L'avenant n° 1 à FRAYSSINET Conseils et Assistance
- Compte rendu de la réunion avec les commerçants présents du 11.04 concernant la mise en place du stationnement zone bleue devant les commerces, derrière l'église et face des halles. Adhésion de l'ensemble des participants. Nota : mettre en place une meilleure signalisation de l'emplacement des parkings existants.
- Ordures ménagères, présentation par le maire des futurs conteneurs qui vont être mis en place par la Comcom en novembre 2025 sur St Jean.
- ATSEM, vacance d'emploi sur le poste de l'école à partir de la rentrée de septembre 2024.
- HOTEL ST JEANTAIS : poursuite du programme de déconstruction et du réaménagement de l'espace libéré.
- LES FADARELLES, signature de l'acte de vente définitif fin du mois d'Avril. Publication sur les offres d'emploi à venir par l'exploitant de trois personnes.
- Rappel de l'organisation du FESTIVAL des CASTAGNOUS WE du 19 au 20.04.2024. Mise en place d'une réunion pour l'organisation le lundi 15.04.2024 à 18h00 salle de réunion de la mairie.
- BROCANTE : rappel du nombre d'exposants fixé à 100.
- Remerciements d'un administré pour la pause des caches « barrières » devant les conteneurs poubelles.

La séance est levée à 22h15

29-05-2024
Le Secrétaire Général


28/05/2024
Le maire,
Claude Vassal


